

L'INFO BOURG



GRATUIT

Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste | www.compop.net | Vol. 28, no. 4 | automne 2016

Problème de logement?

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
418-522-0454



Terrain de l'ancien patro Saint-Vincent-de-Paul

Non à 91% à un hôtel

C'est sans surprise que la consultation populaire, lancée en mars dernier par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, a révélé une tendance très claire contre tout projet d'hôtel.

À lire en page 3



La coop du Faubourg souffle 40 bougies

Page 2

Airbnb dans le faubourg Saint-Jean : faits saillants

Pages 4 et 5

Groupes communautaires

En lutte contre l'austérité et pour un meilleur financement

Pages 8 et 9

Consultation publique de Jean-Yves Duclos sur la stratégie pancanadienne

Le logement social fait consensus

Page 13

UNE TONNE D'ACTIVITÉS !!! TOUS LES JOURS, À LA NINKASI DU FAUBOURG



Lundi

- 18H00 PUB CORN PROJECTION
PROJECTION DE FILM D'AUTEUR
- 19H00 LIGUE DE PUB QUIZ DU QUÉBEC
JEU QUESTIONNAIRE
- 21H30 LES DOUTEUX
PROJECTION DE VIDÉOS
CHOQUANTES

Mardi

- 21H30 KARAOKÉ
CHOISIS TA TOUNE !

Mercredi

- 17H00 CANTINE
BUFFET MAISON
- 20H00 LA VIE
IMPROVISATION
- 22H00 KARAOKÉ
CHOISIS TA TOUNE !

Jeudi

- 21H30 KARAOKÉ
CHOISIS TA TOUNE !

Vendredi

- 21H30 KARAOKÉ
CHOISIS TA TOUNE !

samedi

- 21H30 KARAOKÉ
CHOISIS TA TOUNE !

Dimanche

- 21H30 KARAOKÉ
CHOISIS TA TOUNE !

La Coop du Faux-Bourg souffle 40 bougies

Par Nicolas Lefebvre Legault

C'est le 17 septembre dernier qu'avait lieu une cérémonie pour souligner le 40^e anniversaire de la première coopérative d'habitation du quartier. La coopérative d'habitation du Faux-Bourg a profité de l'occasion pour rendre hommage aux bâtisseurs de la première heure du mouvement coopératif.

« Les membres de la coopérative ont été témoins des grandes transformations du centre-ville et ils se sont impliqués activement dans le quartier. En plus d'être des précurseurs en habitation, ils sont nombreux à être des acteurs du développement social, culturel et économique au coeur de la ville de Québec », de mentionner la porte-parole du 40^e anniversaire, Mme Katie Gagnon.

La coopérative d'habitation du Faux-Bourg est née en 1976, à peu près en même temps que débutait la lutte qui a mené à la fondation de la coopérative d'habitation Saint-Gabriel. Personne ne sait trop laquelle des deux est venue en premier mais, une chose est sûre, la coopérative d'habitation du Faux-Bourg a été la première à prendre possession de ses logements et à commencer sa phase d'exploitation. Au fil des ans, cette coopérative à vocation familiale aura acquis, rénové et entretenu six immeubles, tous situés dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, contribuant ainsi à la préservation du patrimoine urbain. La coopérative loge aujourd'hui 26 ménages comprenant plus d'une cinquantaine d'enfants et d'adultes membres.

Notons que Jean-Yves Duclos, député fédéral de Québec et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL, l'organisme fédéral qui finançait historiquement les coopératives d'habitation), était présent lors de l'événement. Espérons qu'il a pris bonne note de la vitalité du mouvement coopératif et de l'importance d'assurer sa pérennité ainsi que la place des ménages à faible revenu en son sein.

Longue vie à la coop du Faux-Bourg !



Les membres et leurs invités réunis le 17 septembre pour souligner le 40^e anniversaire de la coopérative d'habitation du Faux-Bourg. Photo : courtoisie.



Carmen Allison, membre fondatrice de la coopérative d'habitation du Faux-Bourg. Photo : courtoisie.

Maison Vivianne Gagnon

Au coeur des célébrations, un hommage a été rendu à feu Vivianne Gagnon. Son legs au mouvement coopératif est important : elle s'y est investie pendant plus de 30 ans. L'implication de cette femme a été significative au sein de l'organisme SOSACO, un groupe de ressources techniques (GRT) voué à soutenir le démarrage de nouvelles coopératives d'habitation dans la région. Cet organisme a d'ailleurs été mis sur pied par des membres fondateurs de la coopérative d'habitation du Faux-Bourg de Québec. Pour souligner cette contribution exceptionnelle, la coopérative a procédé au dévoilement de la dénomination « Maison Vivianne-Gagnon » pour l'édifice situé au coin des rues Sainte-Claire et Lavigneur.

L'INFO BOURG



Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Mathieu Nicolet, Colin Laverdure, Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré et Fabien Abitbol.

Correction : Catherine Duchesneau
Mots croisés : Agathe Légaré
Photographie (sauf indication contraire), infographie et publicité : Nicolas Lefebvre Legault (418-522-0454)

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
Tél. : 418-522-0454
Site web: www.compop.net
Courriel : comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : www.compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.

FAITES-VOUS PLAISIR
ET
ESSAYEZ UN DE NOS
**10 SUCCULENTS
CHOCOLATS
CHAUDS!**

Mmmm!

Erico
CHOCOLATERIE CRÉATIVE

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC
T. 418 524-2122
ERICOCHOCOLATIER.COM



À l'automne 2013 un forum citoyen revendiquait un jardin et une coop sur le site de l'ancien patro Saint-Vincent-de-Paul.

Terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul 91% disent non à un hôtel !

(La rédaction) C'est sans surprise que la consultation populaire, lancée en mars dernier par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, a révélé une tendance très claire. En effet, sur plus de 380 réponses reçues, ce sont 91 % des personnes qui ont signifié être en désaccord avec un projet d'hôtel sur le terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul, situé sur la côte d'Abraham, à la limite de Saint-Jean-Baptiste.

Il ne s'agissait cependant que de l'une des questions posées. On y retrouvait aussi plusieurs propositions quant à la vocation de ce terrain qui, rappelons-le, est laissé à l'abandon depuis 1997. Ainsi, les propositions de parc et d'espace vert, de logement social et de jardin communautaire ont reçu l'approbation d'une grande majorité des personnes répondantes. « Les réponses obtenues montrent bien l'ensemble des fonctions qui pourraient être

associées à un pareil terrain. En effet, on n'y voit pas qu'une seule possibilité, mais bien un aménagement répondant à différents besoins et qui respecte la trame du faubourg », explique Marie-Ève Duchesne, organisatrice communautaire au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

D'autres options ont aussi obtenu un bon écho : notons simplement l'idée d'un centre de la petite enfance (CPE).

Avec la loi 109, à la Ville de mettre ses culottes

À l'aube de l'adoption d'une loi donnant plus de pouvoir à la Ville de Québec, dont celui de l'expropriation, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste souhaite rappeler que le propriétaire actuel a eu plus que sa chance pour présenter un projet sur ce terrain. « Ce

terrain est tout indiqué pour que la Ville nous démontre une réelle volonté de faire bouger les choses, tout en respectant la volonté des résidents et des résidentes. L'expropriation est la voie à privilégier, mais pas au profit de n'importe quel promoteur. Notre consultation est claire : pas question d'un projet d'hôtel sur ce terrain ! » s'exclame madame Duchesne.

Invitation à une séance de travail collective

Continuant son processus consultatif à la suite du sondage réalisé au printemps dernier, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste invite la population à une séance de travail collective sur un projet d'aménagement pour le site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul. Cette séance de travail aura lieu le 16 novembre prochain à 19 h 30 dans les locaux de l'organisme, au 780, rue Sainte-Clair.

La Ville n'est pas fermée à un parc sur le site de l'ancien patro

(NLL) Dans une entrevue diffusée sur les ondes de Radio-Canada, Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec, s'est montrée ouverte à un parc. « Cet endroit-là, effectivement, est tout indiqué pour verdier le quartier. Est-ce que ça sera un parc dans son entièreté ? Peut-être pas », a-t-elle déclaré en onde, en ajoutant qu'un projet de mixité public et privé pourrait être envisagé. Selon elle, la réouverture du PPU de la colline

Parlementaire va permettre à la Ville d'avoir les coudées franches. « Si le propriétaire ne bouge pas et n'arrive pas avec un projet solide, on va commencer les démarches et on aura tous les pouvoirs [pour l'exproprier] », a précisé Julie Lemieux. Sans être complètement naïf, le Comité populaire sait bien que les élections s'en viennent, ça donne un peu d'espoir. On lâche rien!

Réfections pour la fin de l'été : qu'en est-il ?

Par Colin Laverdure

Le 22 avril 2016 s'est tenue la conférence de presse des chantiers 2016 pour l'arrondissement de la Cité-Limoilou. Plusieurs des rénovations abordées touchaient le quartier Saint-Jean-Baptiste, notamment des travaux de pavage concernant les rues Saint-Olivier, Richelieu et, transversalement, Saint-Augustin. Les rues ont bel et bien été retouchées, on aurait simplement apprécié que la finition ne laisse pas des bordures de vieux goudron sur les côtés. De plus, l'escalier du Faubourg devait être rénové pour la fin de l'été et, à moins d'une réfection complète de la structure (tel que promis) en moins d'une semaine, nous devons garder le vieil escalier et prendre notre mal en patience.

Réfections de rues : faites, mais sans plus

Soulignons d'abord le goudron tout neuf qui a été répandu sur Saint-Olivier, Richelieu et Saint-Augustin. Les voitures sont contentes, elles glissent bien sur la surface noire. Par contre, elles glissent moins bien si elles tentent de se stationner, car toute une bordure entre le trottoir et la rue a été laissée sans réfection. L'effet esthétique est assez limité ; à certains endroits, c'est toute la place de stationnement qui n'a pas été touchée, tandis qu'à d'autres, c'est seulement une quinzaine de centimètres qui contraste fortement avec l'effet neuf des travaux. Peut-être que la Ville n'avait pas prévu assez de goudron pour paver ce petit couloir, qui sait ? En ce qui concerne la rue Saint-Augustin, elle a été rénovée du trottoir à la rue (félicitations) ; la finition est assez surprenante, mais on ne va pas trop en demander.

Des rénovations fort subtiles pour l'escalier du Faubourg

Il apparaît de plus en plus évident que la Ville de Québec a les rénovations respectueuses à cœur : en effet, dans la liste des réfections à faire au cours de l'été se trouvait le grand escalier qui lie la Basse-Ville à la Haute-Ville ; c'est à n'y voir que du feu ! L'œil peu averti pourrait croire que la Ville a simplement oublié d'entreprendre ces rénovations méritées, mais nous savons qu'elle tient toutes ses promesses sans exception : les rénovations n'ont simplement rien changé de la rouille qui gruge les marches, des graffitis qui balafrent les bancs et du bois mordu par les saisons hivernales. Sans doute que ces dommages structurels font partie du patrimoine... Pour ceux qui s'attendaient à un escalier tout neuf, peut-être à l'été suivant ?



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison du lundi au samedi.
Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

Ah, mon autobus 19 !

Par Agathe Légaré

Depuis la fin du mois d'août, un nouveau trajet d'autobus, le 19, relie Saint-Jean-Baptiste/Montcalm à Saint-Sauveur/Saint-Roch/Limoilou par la côte de l'Aqueduc (côte Sherbrooke). Il y a un départ toutes les 30 minutes, sept jours sur sept, de 6 h 15 à 00 h 15.

Le parcours débute en face du Grand Théâtre, se poursuit coin Cartier/René-Lévesque et se termine au Cégep Limoilou (et la salle de spectacle Sylvain-Lelièvre). Il donne accès aux commerces et aux restaurants de la rue Saint-Vallier, de la 3^e Avenue et de leurs environs. À signaler : l'arrêt coin Montmagny/Saint-Vallier Ouest, à une minute de marche de

l'Office municipal d'habitation, rue Courcellette (où on peut obtenir notamment un formulaire de demande d'habitation à loyer modique).

Le trajet est tout aussi intéressant pour les gens de la Basse-Ville qui veulent se rendre en Haute-Ville, en particulier les élèves de l'école Joseph-François-Perreault, les patients et les patientes du CLSC Haute-Ville, les amateurs et amatrices de loisirs (Centre communautaire Lucien-Borne), de cinéma (le Cartier) et de théâtre (Le Périscope, Premier Acte, le Grand Théâtre).

Une première année florissante pour le jardin Terre générationnelle

Par Isabelle Côté

Le 10 septembre dernier, c'est un vent de fraîcheur qui soufflait sur les aînés du centre d'hébergement le Faubourg (CHSLD), réunis à l'occasion de la première fête des récoltes du jardin Terre générationnelle. C'est que ce nouveau jardin collectif, développé dans l'enceinte du centre d'hébergement, accueille des citoyennes jardinières* dont la moyenne d'âge se situe autour de 30 ans.

Depuis sa construction en mai, une quinzaine de jardinières fréquentent le jardin, situé au coin des rues Lockwell et Turnbull. Si l'idée de base était d'offrir de la terre aux personnes résidant dans le quartier, la création de liens de convivialité avec des personnes souvent très âgées et en grande perte d'autonomie est vite devenue un élément tout aussi important. Ces liens, les participantes y tiennent beaucoup : « C'est justement ce qui m'a attirée dans le projet », affirme Pierre-Anne Turmel, l'une d'entre elles.

Pour l'auteur de ces lignes, organisatrice communautaire au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale et instigatrice du projet, c'est la dimension citoyenne qui fait le charme du jardin. Sachant qu'il y avait de l'ouverture du côté des CHSLD faisant aussi partie du CIUSSS, je me suis demandé comment des personnes en grande perte d'autonomie pouvaient se positionner comme citoyens et citoyennes à part entière de leur communauté. La réponse m'a sauté aux yeux : si les personnes résidant au CHSLD ne peuvent aller dans la communauté, il faut amener la communauté jusqu'à elles.

Cet échange intergénérationnel et la beauté du jardin constituent la plus-value apportée par les citoyennes. Anaïs Jalbert a d'ailleurs ressenti toute l'importance de ces deux dimensions lors de la fête des récoltes : « En voyant toutes les personnes âgées réunies à l'extérieur et en constatant leur joie de se trouver au jardin en notre compagnie, j'ai compris tout le sens de mon implication ». Les personnes résidant au CHSLD, en retour, permettent aux jardinières de cultiver « dans leur cour » et de repartir avec le fruit de leur travail. Ainsi, il ne s'agit pas de bénévolat classique mais bien d'un échange dans une perspective égalitaire.

La dimension citoyenne se retrouve aussi dans la gestion participative, modèle choisi pour le jardin, qui n'a pas d'animatrice. C'est un comité formé de citoyennes jardinières et de représentants et représentantes du CHSLD qui assurent



Une partie des bacs du jardin Terre générationnelle dans la cour du CHSLD. Photo : courtoisie

le bon fonctionnement du projet, qui ne pourrait survivre sans l'implication des membres. Le projet a aussi bénéficié de l'appui et de l'expertise de plusieurs organismes communautaires. Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, les AmiEs de la Terre et le Centre Famille Haute-Ville ont contribué à l'analyse des besoins et au recrutement. Par ailleurs, Craque-Bitume a assuré la cohérence du projet pour ce qui est des infrastructures, du choix des plants et de la formation. Les ateliers de la Fibre du Bois du Centre Jacques-Cartier ont construit les bacs.

Si le jardin termine ses activités dans les prochaines semaines, les astres sont alignés pour qu'elles reprennent de plus belle l'an prochain.

*Le projet ne comprenant qu'un seul jardinier, jardinières est employé pour alléger le texte.

Airbnb dans

Par Charles-Olivier P. Carrier

Par les temps qui courent, on entend de plus en plus parler des plate-formes de location à court terme, dont la plus célèbre Airbnb, et de ses effets supposés, réels ou éventuels, sur le quartier. D'ailleurs, des articles de *L'Infobourg*, parus aux éditions de l'hiver, du printemps et de l'été, ont traité de la question dans ses multiples formes. Mais une question demeure : qu'en est-il de la situation empirique d'Airbnb dans le quartier ? Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a voulu éclaircir la question.

Selon les données obtenues, il y aurait eu entre 110 et 155 annonces de chambres privées et de logements entiers disponibles dans le quartier au début du mois de juillet, uniquement sur la plateforme de location et de réservation de logements Airbnb. Environ 60 % de ces annonces afficheraient des logements entiers. De cette proportion, au moins 50 % seraient actifs, c'est-à-dire qu'on y aurait accueilli des voyageurs durant le dernier mois.

Airbnb

Mais évidemment, le cœur des débats actuels sur Airbnb ne tient pas à la possibilité de sous-louer son appartement quelques jours, ou à la rigueur quelques semaines par année. Il réside plutôt dans la possibilité, rendue extrêmement aisée par la plateforme, de louer de façon permanente un appartement (où on ne réside pas) à des touristes. C'est ce que l'on appelle une utilisation commerciale de « logements convertis à l'hôtellerie illégale ». C'est un problème pour le gouvernement du Québec (à cause de l'évasion fiscale). C'est un problème pour les hôtels et gîtes légaux (à cause de la compétition inéquitable). Et c'est a priori un problème potentiel pour nous aussi, citoyens et citoyennes du faubourg, sur au moins deux plans. D'une part, les touristes de passage, qui utilisent Airbnb, remplacent les résidentes et résidents permanents qui animent la vie du quartier (nous y reviendrons en conclusion). D'autre part, avec la masse d'argent que les propriétaires peuvent récolter facilement en louant leur propriété sur Airbnb, le prix des autres logements grimpe inévitablement.

Vous avez besoin d'être convaincu qu'Airbnb peut être utilisé de façon commerciale ? Un loft sur la rue Saint-Jean se détaillant à un « modeste » prix de 129 \$ par nuit sur Airbnb peut rapporter à l'« hôte » un montant variant entre un minimum absolu de 900 \$ par mois, et une estimation de 2 709 \$ par mois. À titre de comparaison, un loft similaire dans le quartier, tout inclus, se trouve sur le site web Kijiji pour une somme d'environ 700 \$.

Logements convertis ?

Alors combien y aurait-il finalement de logements convertis totalement à l'hôtellerie dans le quartier ?

Pour plusieurs raisons, dont le fait que l'étude n'a pu s'étaler sur une très longue période, le manque total de transparence d'Airbnb, et l'existence de plusieurs autres plate-formes du même genre, il est difficile d'en estimer le nombre exact. Au début juillet, il semblait y en avoir entre 10 et 30, selon la définition de « logement converti » qu'on choisit. La « conversion » renvoie à la transition entre deux états stables : occupé par un résident ou une résidente, et laissé vacant pour l'utilisation touristique. Le problème survient lorsque l'on tente une définition de la « stabilité ». Combien de temps un


Tarifs comparés

Moyenne des tarifs, par nuit, des logements complets offerts dans Saint-Jean-Baptiste : 115,21 \$
Moyenne des tarifs, par nuit, dans les chambres d'hôtel à Québec : 119,70 \$
Tarif d'une chambre avec lit double et vue sur les Laurentides au Hilton : 179 \$



LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

501 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

Le faubourg Saint-Jean : faits saillants

logement vacant doit-il être annoncé et réservé sur Airbnb pour être proprement et stablement « converti » ? Si le logement est utilisé pendant deux mois par des touristes, peut-il être considéré comme converti ? Deux mois, dans l'histoire de l'implantation d'Airbnb à Québec – alors qu'il y a seulement deux ans on ne trouvait que des miettes d'appartements sur le site –, c'est très long. Évidemment, lorsqu'il est question d'évaluer le nombre de logements convertis à l'hôtellerie illégale, on pourrait affirmer que 10, 30, ou même 98 logements ne pèsent en apparence pas encore beaucoup dans la balance par rapport aux 6 355 logements que comptait le quartier en 2011. Mais regardons y de plus près.

Une menace qui en cache peut-être une autre

Pourtant, la tendance est lourde. Selon les données que le Compop a obtenues en collaboration avec le site web insideairbnb.org, l'activité d'Airbnb dans le quartier doublerait d'année en année depuis 2014. Si plusieurs des logements qui y sont annoncés sont effectivement des logements convertis, au sens où leur utilisation principale actuelle – voire unique – est l'hôtellerie, leurs statuts semblent parfois changer très rapidement. L'étude approfondie des annonces les plus populaires révèle que plusieurs d'entre elles cachent des offres d'un type différent : de nombreux condominiums nouvellement transformés et rénovés sont mis en location sur Airbnb en attendant d'être vendus.

Cette situation peut s'expliquer par deux facteurs :

1. Il est de plus en plus difficile pour les « hôtes » d'Airbnb les plus populaires de se tapir dans l'ombre. Le ministère a récemment embauché plusieurs inspecteurs afin de faire respecter la réglementation. Et pour ceux-ci (ou n'importe qui par ailleurs), un « hôte » disposant de près de 700 commentaires en moins d'un an sur trois annonces différentes (histoire vraie) est aussi subtil qu'un arbre de Noël au milieu de l'obscurité opaque des algorithmes d'Airbnb.
2. Le marché du condo à Québec n'est pas au mieux. Il y aurait apparemment dix vendeurs pour un acheteur. Difficile dans ces conditions pour les entrepreneurs de continuer leurs pratiques habituelles.

Ainsi, ce qui semble ce dégager de cette étude, c'est que la pratique des gîtes touristiques illégaux facilitée par des plateformes informatiques comme Airbnb n'est pas cause



d'embourgeoisement, mais elle en est un mécanisme important. Si dans un marché immobilier capitaliste, un des freins naturels à la conversion de logement en condo est le marché du condo lui-même – avec la compétition féroce qui le caractérise –, la crainte de ne pas pouvoir vendre son condos peut être réduite par une autre perspective plus flexible : le louer à des touristes par l'entremise d'Airbnb, jusqu'à ce que le marché devienne plus favorable. Ultimement, on facilite ainsi la conversion de logements locatifs en condos.

La vérité est qu'Airbnb permet paradoxalement à la propriété comme institution capitaliste de se solidifier tout en acquérant plus de fluidité. Sun Tze disait : « (...) une armée peut être comparée exactement à de l'eau, car de même que le flot qui coule évite les hauteurs et se presse vers les terres basses, de même une armée évite la force et frappe la faiblesse. » En ce sens, Airbnb n'est pas le nouvel ennemi du jour, mais la nouvelle tactique que l'ennemi utilise pour réduire le monde à son image. C'est-à-dire un monde où les rapports humains, vivants, sont médiatisés par l'argent, la propriété et les images. C'est donc là le cœur de la bête : nos rapports avec le monde ; la vie de quartier. Cette étude aura pu nous donner une idée de la situation quantitative, mais il en reste beaucoup à comprendre si nous voulons commencer à saisir nos possibilités d'action... et il faudra agir, très rapidement.

Il existe trois types de locations offerts sur Airbnb :

La chambre partagée

Il s'agit par exemple d'une place sur un futon. Or, elle a virtuellement disparu du site web et représente moins d'1 % des offres de location sur le site.

La chambre privée

La chambre privée est... une chambre privée. L'offre peut comprendre un accès à la cuisine et généralement l'hôte réside dans le même appartement.

Le logement complet

Il s'agit d'un logement complet avec tout ce que l'on peut s'attendre à y retrouver : toilette, cuisine, réfrigérateur, vaisselle, chaudrons, etc. Plus souvent qu'autrement, il s'agit de lofts ou de petits appartements où l'hôte n'est évidemment pas présent.

Distinction importante

Par Charles-Olivier P. Carrier

Disons-le sans ambages : Airbnb, ce sont vraiment des « pas fins ».

Sans blague, dans ce dossier on se doit absolument de séparer le débat sur Airbnb en tant qu'entreprise et plateforme web, avec ce que cette entreprise rend possible, soit l'hôtellerie illégale ou, plus positivement, une offre touristique complètement originale.

C'est que l'on peut arguer – et plusieurs le font – que le tourisme permet à un quartier de soutenir plus facilement certains commerces (bien que ce ne soient pas les touristes qui fassent survivre une quincaillerie !), que la plateforme rend possible à ses utilisateurs et utilisatrices une utilisation de leur appartement nouvelle et originale, ou encore qu'elle permet de nouvelles rencontres tout en arrondissant les fins de mois. Cependant, sur Airbnb, l'entreprise et son emprise sur sa progéniture, il n'y a pas de débat : ce sont des grands artisans de la globalisation capitaliste, des « maudits baveux », dirait-on à une autre époque.

Colonialisme

Ici ou ailleurs, c'est bien la stratégie d'Airbnb : le colonialisme.

Effectivement, leur tactique repose sur leur incivilité, et leur objectif est la soumission des États ou de toute autre juridiction territoriale. Les dirigeants d'Airbnb ont bien fait leurs devoirs : ils ont avalé d'un bout à l'autre *l'Art de la guerre*. Ils arrivent subtilement et cachent soigneusement les informations qu'ils savent sensibles, et entretemps, ils regroupent leurs forces. Lorsque les États ont finalement compris ce qui se passe, il est déjà trop tard. Ils doivent se soumettre.

« Il en met beaucoup », dites-vous. Sans doute. Mais considérez ceci : il serait facile pour Airbnb de soumettre des renseignements au public pour collaborer à l'application des lois. Or, par exemple, à l'heure actuelle il est pratiquement impossible de retrouver l'adresse exacte des offres annoncées sur le site. Je vous souhaite bonne chance pour faire respecter les règlements de zonage dans ces conditions.

Cadeau de grec

Airbnb aurait pu limiter son utilisation pour la rendre légale, mais quel argent y-a-t-il à faire là-dedans ? Il préfère rendre un service à la population mondiale. Excepté que, au lieu de simplement donner le choix d'ouvrir leur cadeau, il impose

lui-même l'ouverture de sa boîte de Pandore. Le fondateur d'Uber, une autre entreprise de « l'économie du partage » en offre un exemple spectaculaire lorsqu'il affirme sans l'ombre d'un remord que « si nous ne le faisons pas, quelqu'un d'autre le fera à notre place ». Pourquoi ne pas alors essayer de faire une cenne avec le projet ? Après tout, c'est vrai qu'avec le gun sur la tempe, personne n'arrête la marche du progrès. Et dans cette histoire, les progressistes sont libertariens.

Libertariens

Un des plus grands financiers de ces startups, Peter Thiel – par ailleurs un des fondateurs de Paypal et de Facebook –, investit des millions de dollars dans des projets de Seasteading. Ces projets visent la réalisation effective de l'anarchie, une anarchie capitaliste. Le plan à terme, c'est la construction d'îles en eaux internationales, à l'abri des réglementations étatiques, de véritables petites utopies capitalistes se faisant compétition dans un « marché de gouvernement ». L'avenir est à nos portes, et pour les financiers qui tentent de nous l'enfoncer dans la gorge, l'avenir est un monde où tout est marchandise, y compris le politique.

Et maintenant, comme on le disait au début du siècle dernier,

Une murale pour le Bégin

(NLL) Au moment où vous lirez ces lignes, la façade de l'ancienne boucherie Bégin, sur la rue Saint-Jean, devrait avoir été recouverte par une murale. L'initiative en revient à la Société de développement commercial Faubourg Saint-Jean (l'association des commerçantes et commerçants).

La murale est une œuvre de Phelipe Soldevila et Olivier De Serres, deux membres du collectif d'artistes Canadian Bacon.

Elle s'inscrit dans la programmation des activités satellites de Manif d'art 8 – La biennale de Québec qui se déroulera du 17 février au 14 mai 2017. Pour rendre le projet possible, la SDC a eu recours à une campagne de financement sur La Ruche Québec.

La bibliothèque sera fermée jusqu'en mars

Un communiqué de la Ville de Québec nous informait

récemment que la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste serait fermée temporairement à partir du 7 novembre. Des travaux de rénovation et de réaménagement sont prévus et devraient durer jusqu'en mars 2017. Comme la chute de livres sera fermée, la population est invitée à se rendre à la Maison de la littérature (40, rue Saint-Stanislas), pour retourner ses documents. Pour tous les autres services, les gens pourront se rendre dans l'un des 24 autres établissements de la Bibliothèque de Québec, ou encore dans l'une des six autres bibliothèques de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réorganisation au conseil de quartier

Par Michel Hallé (*)

Sessions intermédiaires de travail et changement de date des réunions publiques sont deux des points importants de la réorganisation du fonctionnement du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste.

Prochaines rencontres

Les réunions mensuelles publiques du conseil d'administration (CA) du conseil de quartier avaient jusqu'à présent lieu le troisième mardi du mois. Dorénavant, mais à titre expérimental, c'est le premier mardi du mois que le conseil d'administration se réunit publiquement, au moins jusqu'en décembre 2016. Ainsi, le CA d'octobre s'est réuni le mardi 4, et les deux suivants sont programmés les mardis 1^{er} novembre et 6 décembre. C'est toujours à 19 h, au Centre culture et environnement Frédéric Back.

Les dates des rencontres ne sont pas encore fixées pour 2017, mais vous pourrez demander par courriel (à conseilquartier.saint-jean-baptiste@ville.quebec.qc.ca) de vous tenir informé des activités du conseil de quartier, pour les noter dans votre agenda.

Deux séances de questions du public

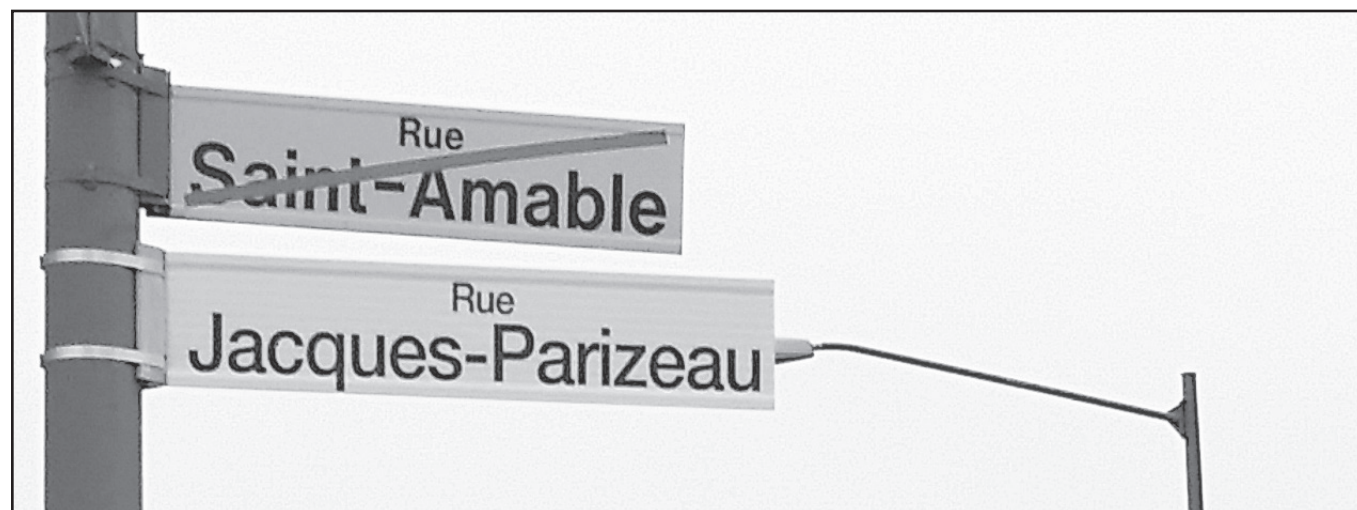
Par ailleurs, afin d'alléger l'ordre du jour souvent chargé des séances publiques, le conseil d'administration a décidé de travailler davantage en amont les dossiers, afin de tenter d'éviter autant que faire se peut les prolongations de séance ou les reports de décisions à une séance ultérieure. Outre la réduction souhaitée de la durée des débats, le CA tentera d'instaurer lorsque cela est possible deux séances de questions du public, l'une en début de séance, l'autre à l'issue de la période réservée à la conseillère municipale. C'est ce qui a été fait le 4 octobre dernier.

Poste vacant

À l'issue de la rencontre du mardi 4 octobre, Mme Pauline Guyomard a présenté sa démission pour des raisons personnelles. Mme Guyomard siégeait au CA depuis le printemps 2014. Désormais, le conseil d'administration se compose donc de sept personnes élues (quatre hommes et trois femmes) au lieu de huit, ainsi que deux personnes cooptées (sur trois possibles). En vue de ces remplacements, qui auront lieu au plus tard lors de l'assemblée générale d'avril 2017, vous pouvez toujours vous renseigner auprès du conseiller en consultations publiques (par courriel à conseilquartier.saint-jean-baptiste@ville.quebec.qc.ca) ou venir nous rencontrer lors d'un prochain CA.

(*) L'auteur est vice-président du conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste.

Vous avez dit concertation ?



La rue Saint-Amable a été rebaptisée rue Jacques-Parizeau le 15 août, en plein été.

Par Fabien Abitbol

Alors que la Ville de Québec s'est dotée de conseils de quartier depuis 1993 et a adopté une politique de concertation à l'automne 2003, la rue Saint-Amable s'est retrouvée baptisée rue Jacques-Parizeau en deux temps trois mouvements.

L'ancien premier ministre Jacques Parizeau étant mort le 1^{er} juin 2015, le maire Labeaume aurait aimé inaugurer un lieu à son nom à l'occasion du premier anniversaire de sa disparition. C'était oublier un peu vite la politique de concertation dont se vante la Ville.

La rue Saint-Amable, proche de l'Assemblée nationale, plaisait à l'exécutif. Cette rue se situant sur deux territoires, celui du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste et celui du conseil de quartier Vieux-Québec/Cap blanc/Colline parlementaire, les deux conseils de quartier ont été convoqués le 8 juin 2016. L'exécutif municipal, représenté par la conseillère Anne Corriveau (par ailleurs présidente du comité de toponymie) expliquait à l'occasion

le choix de la rue Saint-Amable sans pour autant dire si d'autres lieux avaient été examinés, ni reconnaître que cette rue était la seule idée.

Le public, essentiellement composé de la population résidant sur cette voie, ne semblait pas très chaud. Après que divers administrateurs des conseils de quartier aient exprimé leur opinion propre, les deux CA préparèrent chacun une résolution : en substance, Saint-Jean-Baptiste avait une préférence pour un endroit plus prestigieux, Vieux-Québec souhaitait que le cadre de vie de la rue Saint-Amable soit amélioré afin de donner du sens au nouveau nom.

Mais dès le 15 août 2016, comme pour damer le pion à Montréal (qui a inauguré dimanche le 2 octobre dernier son parc Jacques-Parizeau), la rue Saint-Amable était rebaptisée. Comme ça, en plein été. Les riverains et riveraines en ont été avisés par lettre datée du 28 juillet, mais pas les deux conseils de quartier concernés.

René Bureau est mort

(FA) René Bureau, doyen du quartier Saint-Jean-Baptiste, où il est né 101 ans plus tôt, est mort le 10 septembre dernier à l'hôpital Saint-Sacrement.

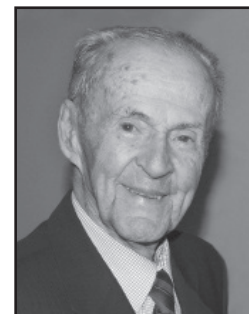
Autodidacte, il s'était découvert en 1932 une passion pour « l'or des fous », la pyrite de fer. Puis sa passion et son acharnement allaient le mener en Gaspésie. Dès la fin des années trente, alors qu'il était employé au service des Mines, il attira l'attention des autorités sur la valeur d'un site fossilifère. Daté de 370 millions d'années, le site de Miguasha allait être inscrit au patrimoine de l'Unesco en 1999.

Nommé de 1940 à 1968 conservateur adjoint du Musée de géologie de l'Université Laval, René Bureau en devint ensuite le conservateur, pour prendre sa retraite en 1979. En mai 2000, le musée fut baptisé à son nom.

En 1961, un an après la mort de son père Joseph-Émile Bureau, René Bureau fonda la Société de généalogie du Québec (SGQ).

Né le 4 juillet 1915, sur la rue Saint-Jean, en face du cimetière Saint-Matthew, René Bureau avait la manie de tout noter dans des petits carnets. C'est ainsi qu'en 2010 le Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste éditait *Je suis né en 1915 à Saint-Jean-Baptiste*, ouvrage racontant la vie de celui qui, jusqu'à un mois avant sa disparition, allait encore vivre dans le quartier.

Bon pied bon œil, il avait assisté le 1er mai 2015 au lancement du *Guide du patrimoine* à l'église Saint-Jean-Baptiste, trois semaines avant sa fermeture. En octobre 2015, il reçut la Médaille de l'Assemblée nationale, comme *L'Infobourg* l'avait indiqué dans son numéro d'hiver 2015.



Réaménagement du secteur du centre Lucien-Borne

Consultations sur le concept d'aménagement

Par Pascaline Lamare

Une soixantaine de personnes se sont déplacées pour assister le 21 septembre dernier à la présentation du projet actualisé de réaménagement de la zone allant de Salaberry à Turnbull en passant par la rue Saint-Jean.

La Ville saisit l'occasion de travaux majeurs de voirie dans le secteur pour réaménager les trois artères, tout en consultant les personnes concernées. Si quelques commentaires faits depuis juin dernier ont été intégrés dans les plans, il y a somme toute peu d'évolution depuis la dernière présentation. Le public a surtout pu voir des projets beaucoup plus concrets des aménagements proposés, qui ont été globalement bien accueillis.

Rappelons que la Ville va élargir les trottoirs à 2,40 m sur toute la zone lorsque c'est possible, installer du mobilier urbain, procéder à la plantation de nombreux arbres (dont une trentaine sur la rue Saint-Jean, entre Salaberry et Turnbull), et sécuriser les traverses piétonnes. Ainsi, outre l'ajout d'arbres et de mains courantes côté Saint-Jean-Baptiste, la côte Salaberry aura enfin une traverse piétonne reliant le quartier au centre Lucien-Borne à hauteur de Richelieu, et possiblement un aménagement à hauteur de Saint-Olivier. Le réaménagement de la placette du Faubourg (devant le Tandem) était également attendu. Espace difficile pour les piétons actuellement, on devrait y voir un nouvel espace public élargi, marqué au sol par un pavage différent, et offrir du mobilier urbain en granit.

Une piste cyclable attendue

Les travaux de voirie sur Turnbull étant majeurs, cette voie sera massivement réaménagée. La Ville avait envisagé trois scénarii, présentés au cours de la soirée, et a finalement opté pour un projet ajoutant des gonflements à toutes les intersections, des arbres à certaines, retirant neuf cases de stationnement... et ajoutant un lien cyclable entre la Haute-Ville et la Basse-Ville dans les deux sens de la circulation.

Une annonce attendue et bien accueillie, comme en témoigne la présence remarquée de nombreux cyclistes dans la salle, mais qui aura surpris, tant la pente est forte sur cette large artère. Le tracé a été réalisé en collaboration avec Vélo-Québec, qui, sur une cinquantaine de projets envoyés par la Ville, avait fait du lien entre la côte Badelard et les rues Fraser et Parizeau une priorité en terme de mobilité durable. Les travaux se dérouleront en 2017, et, outre Turnbull, il faut noter que la piste passera par Philippe-Dorval dans un sens et Sutherland dans l'autre, puis Laviguer grâce à une bande à contresens, et enfin la côte Badelard. Faute d'espace suffisant, il n'est pas envisagé de piste cyclable sur la rue Saint-Jean.

Malgré les lourds travaux d'excavation, de voirie et d'aménagement annoncés pour 2017-2018, il n'est pas prévu d'enterrer les fils d'Hydro-Québec. À défaut d'indice de canopée florissant, notre indice de poteaux saura encore être un élément distinctif de notre patrimoine visuel pour les années à venir.



Proposition des services de l'arrondissement pour sécuriser la traverse piétonne sur Salaberry. Source : Ville de Québec.



Proposition des services de l'arrondissement pour un lien cyclable nord-sud sur Turnbull. Source : Ville de Québec.

Le Québec

À L'HONNEUR À LA PIAZZETTA



CHIC COKE
avec un cola d'ici



PIZZA POÊLÉE
avec des fromages d'ici



CAFÉ CHARLATANS
avec des spiritueux d'ici




PIZZA BURGER BBQ
avec du porc d'ici



LA PIZZA FINE

lapiazzetta.ca | 707, rue Saint-Jean | Québec | 418.529.7489



Vestiaire du Faubourg

780 Ste-Claire, Québec

Heures d'ouverture

Lun - Mar - Mer : 12h à 16h
Jeu - Ven : 12h à 20h
Samedi : 12h à 16h

La petite friperie de Saint-Jean-Baptiste

Merci pour vos dons !

Action communautaire autonome Se donner les moyens de se faire entendre

Par Marie-José Corriveau (*)

Des regroupements d'action communautaire autonome, dont le FRAPRU, qui réunissent quelque 4 000 organismes de base établis sur tout le territoire québécois, se sont joints pour mener une campagne sur trois ans visant à obtenir un meilleur financement de base (aussi appelé « financement à la mission »), de même que la reconnaissance et le respect de leur autonomie, tel que promis dans la politique gouvernementale sur l'action communautaire, adoptée en 2001.

Sous la bannière « Engagez-vous pour le communautaire », le plan d'action de la campagne commencera le 7 novembre prochain par des visites aux députés dans les comtés, et se poursuivra par deux jours de grève, de fermeture et de suspension d'activités, émaillés d'actions locales et régionales, les 8 et 9 novembre. D'autres actions sont aussi prévues à Montréal et à Québec au début de février 2017.

Un financement qui stagne

Suite à l'adoption de la politique de 2001, le soutien financier gouvernemental en action communautaire a connu une progression constante au Québec, tout comme le nombre de groupes, d'initiatives et de projets subventionnés. Si, dès lors, les organismes ont pu compter sur un financement annuel stable, celui-ci n'est ni augmenté, ni même indexé. Quant à ceux qui ont été mis sur pied depuis 2010, la plupart sont laissés sans aide récurrente et contraints à vivoter avec des subventions temporaires, par projet, sans perspective à long terme. C'est le cas de l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue (ALOCAT), qui a été mise sur pied en 2013.

Une histoire de luttes qui ne date pas d'hier

« C'est avec les années 1960 que naît véritablement ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement communautaire autonome. L'émergence de l'État moderne n'entraîne pas automatiquement la disparition de la pauvreté, de la discrimination et de l'exploitation. Et l'on constate assez

rapidement que notre modèle de développement économique produit un accroissement de la richesse collective, il produit du même souffle l'accroissement des inégalités, des exclusions. » (1)

Les premiers comités de citoyens et de citoyennes sont alors mis sur pied dans les quartiers populaires. Ils revendiquent de meilleures conditions de vie et s'organisent pour mener la lutte en faveur de la reconnaissance des droits. Leur stratégie est basée sur la mobilisation, la revendication et les pressions sur les pouvoirs publics.

Certains de ces groupes ont servi d'inspiration pour bâtir les organismes publics et les programmes sociaux tels qu'on les connaît aujourd'hui. Encore aujourd'hui, l'action communautaire autonome des collectivités continue d'être un des piliers de la démocratie québécoise, là où des gens peuvent prendre en main leur vie et leur avenir, peuvent expérimenter de nouvelles avenues d'organisation sociale et faire entendre leurs voix pour lutter contre la pauvreté et bâtir un mieux vivre ensemble. C'est tout ça que la campagne « Engagez-vous pour le communautaire » entend promouvoir et défendre.

(*)L'auteure est organisatrice communautaire au FRAPRU

1) Citation tirée du texte « Le mouvement communautaire autonome n'est pas né d'hier », publié par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome. En ligne : http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/960000_histoire.pdf



Grève du communautaire

(NLL) Les organismes communautaires autonomes sont appelés à faire la grève, à fermer leur porte ou à interrompre leurs activités régulières les 7, 8 et 9 novembre prochain afin de participer aux actions de mobilisation organisées dans leur région. L'objectif est de faire pression sur le gouvernement en démontrant notre force de mobilisation et notre détermination dans la lutte du communautaire.

Voici ce qui est annoncé dans la région :

7 novembre : visite des député-e-s dans chacune des circonscriptions. (Cette journée n'en est pas une de grève mais toutes et tous sont invités à participer aux actions qui s'organiseront.)

8 novembre : Première journée de grève, fermeture, interruption d'activité. Une action dérangeante régionale est prévue.

9 novembre : Deuxième journée de grève, fermeture, interruption d'activité. Des actions locales et de quartiers durant la journée et une manifestation régionale en début de soirée pour démontrer la belle diversité et l'ampleur du mouvement communautaire autonome.

Rendez-vous: au Parvis de l'Église St-Roch à 18h30.

De nombreux groupes à travers la région se mobiliseront lors de ces journées. Toutes les activités publiques seront annoncées au fur et à mesure sur le site web www.communautaireengreve.com

Pour suivre la campagne nationale

www.engagezvousaca.org
[Facebook.com/engagezvousaca](https://www.facebook.com/engagezvousaca)

Pour suivre la campagne régionale

www.communautaireengreve.com
[Facebook.com/communautaireengreve](https://www.facebook.com/communautaireengreve)
communautaireengreve@outlook.com

info@tabagiestjean.com
620, rue St-Jean T : 418.522.5923
Québec QC F : 418.522.3239
G1R 1P8
Revue du monde et ... bières

Manifestation au Terminal Les groupes com

Par Nicolas Lefebvre Legault

Le jour même où Québec était sacrée meilleure destination culturelle au monde, une centaine de membres des groupes communautaires de la région ont envahi le stationnement du Terminal de croisière de Québec, le jeudi 30 septembre aux petites heures du matin. Les protestataires voulaient dénoncer l'austérité et revendiquer un réinvestissement majeur dans l'action communautaire autonome, les programmes sociaux et les services publics. Le lien avec les croisières ? Les paradis fiscaux. En effet, on sait depuis le scandale des Panama Papers que de nombreux bateaux de croisière sont enregistrés dans des paradis fiscaux et ne paient donc pas d'impôt.

Aucun touriste ne fut malmené pour mener à bien cette action. Tout au plus leur a-t-on remis un dépliant avec une carte de la ville de Québec qui montre « l'envers du décor », celui d'une ville ravagée par les mesures d'austérité. « L'austérité n'est pas une croisière au soleil », proclamait une bannière en trois langues. C'est le message que voulaient lancer les groupes communautaires. « C'est notre filet social québécois si durement acquis que le gouvernement détruit à grands coups de scalpel. Les soins de santé, l'éducation, l'aide sociale, les garderies, les centres jeunesse, l'aide à l'emploi, tout y passe », s'indigne Vicky Brazeau, co-porte-parole de l'action.

Depuis 2014, les mesures d'austérité du gouvernement Couillard totalisent plus de 4 milliards \$, ce qui ne manque pas d'affecter directement la population. « On s'adresse au gouvernement aujourd'hui afin qu'il cesse ses mesures d'austérité et respecte les choix de la population québécoise qui exige un réinvestissement massif dans l'action communautaire autonome, nos programmes sociaux et nos services publics », de préciser Caroline Déry, également co-porte-parole de l'action.

L'évasion fiscale, c'est assez !

Pendant que le gouvernement Couillard fait des choix politiques douteux qui, plus souvent qu'autrement, pénalisent les pauvres et enrichit les riches, rien n'est fait pour lutter contre l'évasion fiscale. Ainsi, l'État québécois se prive chaque année de 800 millions \$ qui s'envolent impunément vers des paradis fiscaux au profit des banques et des multinationales. « Le manque à gagner, il n'est certainement pas dans les poches des personnes qui vivent de l'aide sociale et dont on menace de couper le chèque afin de faire des économies de quelques millions de dollars », affirme Caroline Déry. « De l'argent, il y en a au Québec, suffit de faire autrement, il y a d'autres choix possibles. Il est grand temps que le gouvernement s'engage sérieusement dans une véritable lutte à l'évasion fiscale et donne au Québec les moyens de financer adéquatement l'action communautaire, les programmes sociaux et les services publics ! »



Communautaires innovent dans la contestation



Une centaine de membres des groupes communautaires de la région ont envahi le stationnement du Terminal de croisière de Québec le jeudi 30 septembre aux petites heures du matin pour protester contre l'austérité et l'évasion fiscale.

Droit de manifester à nouveau bafoué

(NLL) Si le rassemblement du 30 septembre s'est relativement bien déroulé, le Service de police de la Ville de Québec a catégoriquement refusé de laisser les membres des groupes communautaires prendre la rue comme prévu dans le Petit Champlain. Les gens ont donc dû emprunter les trottoirs (sauf sur les quelques rues piétonnes du secteur).

« Le règlement de la Ville de Québec a été respecté à la lettre, l'itinéraire a été remis avant le début de la manifestation et pourtant le SPVQ nous a interdit de circuler sur la voie publique. C'est absolument révoltant », a déclaré Vicky Brazeau du Regroupement des organismes communautaire de la région 03. Rappelons qu'à l'adoption du RVQ 1091 en 2012, le maire de la Ville de Québec était sorti dans les

médias pour déclarer que si l'itinéraire était remis 5 minutes à l'avance il n'y avait pas de problème. Visiblement, le Service de police de Québec a décidé de ne pas respecter la parole du maire.

Répression policière

« Les policiers menacent nos membres parce qu'ils ont un pied dans la rue, on menace nos porte-parole de leur remettre des constats d'infraction alors qu'aucune infraction n'est commise. Ces pratiques portent un nom, ça s'appelle de la répression policière. On cherche carrément à décourager la population de prendre la rue pour défendre leurs droits. Est-ce que c'est là qu'on est rendus à Québec ? », a dénoncé Vania Wright-Larin du Regroupement d'éducation populaire en

action communautaire de Québec et Chaudière-Appalaches.

Mépris et désinformation à la mairie

Des porte-paroles des groupes communautaires se sont rendus à la réunion du conseil de ville du 3 octobre pour demander au maire de rappeler les services de police à l'ordre et de faire respecter le droit de manifester à Québec. Comme on pouvait s'en douter, ce dernier s'est rangé du côté des forces de l'ordre et a accusé les protestataires de vouloir « tester le système » et de mettre la sécurité de la population en danger (!). Face à un mépris évident, et une désinformation désinvolte, les groupes communautaires s'informent actuellement de leurs recours légaux pour faire clarifier la portée du règlement municipal encadrant le droit de manifester.

la pauvreté



(NLL) Une centaine de personnes ont manifesté dans le quartier le 17 octobre dernier, pour réclamer au gouvernement libéral qu'il fasse de la lutte contre la pauvreté une priorité. Les protestataires réclamaient l'augmentation immédiate du salaire minimum à 15\$/h et l'abandon du controversé projet de loi 70 visant à imposer des conditions obligatoires à remplir pour les personnes prestataires d'aide sociale. « La lutte pour le salaire minimum et celle pour le maintien de régime d'aide sociale décent émanent d'un même déséquilibre économique entre les riches et les pauvres. Si le gouvernement joue tellement sur les préjugés envers les personnes à l'aide sociale et envers les personnes à faibles revenus, c'est parce qu'il craint la force qui peut émerger d'une solidarité concrète entre les moins nantis de la société », a déclaré Vania Wright-Larin, l'un des porte-paroles de l'évènement.

Découvrez La Moisan

J.A. MOISAN vous propose SA BIÈRE : une Ale de caractère qui se déguste et s'apprécie avec fromage et charcuterie. De fabrication artisanale, brassée par La Barberie, sa robe cuivrée vous invite à découvrir des arômes d'agrumes et d'épices accompagnés d'une agréable amertume. Notre BIÈRE saura rejoindre les amateurs de grandes saveurs.

On la retrouve uniquement à l'épicerie J.A. MOISAN

DEPUIS 1871
J.A. MOISAN
ÉPICIER
699, rue Saint-Jean,
Québec
418-522-0685

On coupe et on rempile

Par Mathieu Nicolet

Pour qu'il y ait le moins de mécontents possibles, il faut toujours taper sur les mêmes. Ce célèbre proverbe shadok est appliqué à la lettre par le gouvernement Couillard depuis sa prise de pouvoir en 2014. Appliquant avec soin ce principe directeur et suivant à la lettre son plan de match, le PLQ sera reconduit en 2017 pour 4 ans en formant un nouveau gouvernement majoritaire. Comment cela ? Explications.

Chères lectrices et chers lecteurs,

Après un été torride passé à rechercher le bon air frais des climatiseurs ou entassé sur une terrasse brûlante en aspirant de bonnes bouffées de particules fines émises par les pétroleuses pétaradantes des Hells Angels du pauvre, vous avez sûrement remarqué un petit quelque chose qui manquait. Mais où est donc passée l'austérité, pardon, la rigueur budgétaire qui avait cristallisé toute l'opinion publique il y a peu de temps encore ?

Avec la crise endémique frappant l'Europe et la médiatisation de la situation économique en Grèce, les politiques d'austérité ont fait beaucoup de petits outre-Atlantique. Cependant, de nouvelles voix s'élèvent pour dénoncer cette vision, et pas n'importe lesquelles. Des militants gauchistes ? Des anarchistes idéalistes ? Des syndicalistes tendance carré rouge ? Vous n'y êtes pas du tout. Non, des économistes, certains se déclarant ouvertement capitalistes, et notamment le nobélisé Joseph Stiglitz, l'un des plus grands pourfendeurs de l'austérité.

Les milieux d'opposition n'ont plus le monopole de la contestation et cela s'avère être un désaveu cinglant pour les partisans des restrictions budgétaires. Pour le gouvernement

libéral du Québec, vous le comprendrez, ça fait tache. Forcément, on imagine mal le ministre des Finances Carlos Leitão contredire un expert dans ce domaine. Car l'ancien prix Nobel de l'économie ne se base pas sur des prédictions mais sur des faits, et nul doute que le cas du Québec viendra grossir les rangs des nombreux exemples où l'austérité a mené à la catastrophe.

Réjouissez-vous, car la Belle Province court lentement mais sûrement au désastre. La croissance piétine (1,3 % en 2014, 1,1 % en 2015 et 1,3 % en 2016), la création d'emploi également (70 600 en moitié de mandat, autant dire que la promesse des 250 000 postes en 4 ans, c'est fichu). L'austérité n'est en aucun cas dictée par des choix économiques, il s'agit d'un choix purement politique, voire idéologique. La rigueur budgétaire, c'est comme la peste. Elle frappe fort au moment où on s'y attend le moins, il n'existe pas de remède contre elle, les plus faibles et vulnérables sont les plus touchés, et lorsque l'épidémie est jugulée et que la maladie se retire, elle laisse derrière elle une population affaiblie, décimée, en ruine, survivant dans une société à reconstruire intégralement.

Y'aurait-il eu prise de conscience ? Nous en doutons fortement. Et honnêtement, ce n'est pas la question car de toute manière ils sont seuls en lice à leur propre succession. Pendant que les pontes du PQ se crachent au visage et que les Caquistes vacillent de plus en plus à droite sur leur position déjà bancal, les Libéraux rigolent en commandant champagne et petits fours. Quant à Québec Solidaire, il sera toujours victime du mode de scrutin qui l'empêche de percer en dehors de l'Île de Montréal. En dépit des mesures impopulaires, des résultats médiocres et des scandales à répétition, le PLQ formera un

nouveau gouvernement majoritaire l'an prochain en vertu d'une stratégie bien huilée qui se résume aux points suivants et dont la pierre angulaire est l'amnésie collective :

Année 1 - La lune de miel. Amadouer le peuple d'un triomphalisme modeste tout en l'endormant par la mise en pratique des promesses électorales les moins contraignantes.

Année 2 - L'attaque frontale. Cueillir la population à froid par des mesures d'austérité aussi illogiques qu'inutiles. La population s'en offusquera plus ou moins mollement, elle qui a déjà oublié pour qui et pourquoi elle a voté.

Année 3 - La rédemption. Assouplissement des décisions impopulaires tout en les justifiant par un bilan alambiqué dont les électeurs ne distingueront pas le moindre effet. Par la suite, annonces en grande pompe de promesses d'investissements massifs dans les secteurs sensibles, soit l'éducation, la santé et le social, le tout avec dithyrambes et autocongratulations. Les électeurs avaient déjà oublié les mesures d'austérité qui les ont tondus en long, en large et en travers.

Année 4 - La victoire. Délitement complet et intégral des cordons de la bourse afin d'inonder le peuple de mannes et cadeaux électoralistes aussi inattendus qu'agréables en abreuvant la population d'une soupe composée de Développement, de Qualité, d'Améliorations et de Progrès. Cible privilégiée du gouvernement sortant : la frange de la population la plus nombreuse et la plus crédule, la fameuse « classe moyenne », celle qui va assurer sa réélection lors du prochain scrutin.

« L'austérité n'est en aucun cas dictée par des choix économiques. Il s'agit d'un choix purement politique. »



La Seigneurie de Salaberry

Résidence privée pour aînés

Studios - 2^{1/2} - 3^{1/2} - 4^{1/2}

**PORTES
OUVERTES
30 Octobre
12h - 16h**

Appartements modernes, ensoleillés et confortables,
Service infirmier 7 jours / 24 heures
Menus santé et équilibrés, menus adaptés disponibles,
Activités supervisées par notre récréologue
Service de convalescence & Répit. Stationnements intérieurs
Voisin du CLSC Haute-Ville
Coin Salaberry & St-Jean, à quelques pas de la rue Cartier,

418.648.1471
20 rue St-Jean, Québec



Grands débats sociaux menés uniquement à la Cour – et nos voix, dans tout ça ?

Par Colin Laverdure

Plusieurs sujets ont été évoqués lors du Forum public sur le droit de manifester, qui a eu lieu à l'Université Laval les 16 et 17 septembre. Organisé par la Ligue des droits et libertés, la Faculté de droit de l'Université Laval et le Groupe d'étudiants en droits et libertés de la Faculté de droit de l'Université, ce panel a joint une centaine de personnes vendredi soir et samedi dans la journée. Les conférenciers et conférencières ont parlé de l'état du droit de manifester du point de vue juridique et actuel, mais également d'autres problèmes sociaux. Si le droit de manifester dans la rue a été confirmé en 2015 par la Cour supérieure, ce jugement entraîne des questionnements sur la tendance actuelle de s'en remettre aux tribunaux pour régler les questions sociales. La judiciarisation des conflits sociaux inclut notamment la mise à l'écart de tous les autres acteurs et un pouvoir de plus en plus important pour les avocats et avocates et les juges. Cette perte de pouvoir chez les autres actrices et acteurs sociaux a un effet démobilisateur évident et recherché par les opposants à la manifestation.

Manifestation et rue, maintenant indissociables

La crise de 2012 a entraîné plusieurs bouleversements au Québec, dont l'obligation d'étudier la question du droit de manifester d'un point de vue juridique. Jusqu'alors, les tribunaux avaient fait référence à ce droit de manière ponctuelle dans leur jugement, sans jamais le définir ou en délimiter les frontières. Ainsi, le motif de plusieurs amendes et arrestations, à savoir l'interdiction d'obstruer la voie publique, comme mentionnée à l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, était-il valide ? Pouvait-il surpasser le droit de manifester ? Plusieurs questions flottaient, trouvaient parfois une réponse tacite, mais n'avaient jamais véritablement été débattues.

Ce n'est qu'en 2015 que le droit de manifester a enfin été abordé de manière directe, le liant de façon définitive à la liberté d'expression, notamment, mais également à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. Le jugement de Garbeau contre la Ville de Montréal à la Cour supérieure est un pas en avant vers la liberté, puisqu'il juge l'article 500.1, motif de nombreuses arrestations lors des manifestations, comme invalide.

Encore plus important, le jugement cimenter le lien entre la manifestation et l'occupation des lieux, notamment la rue : « L'accès aux chemins publics afin d'exercer la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique est donc protégé en droit canadien, en droit international et en droit américain » (Garbeau c. Montréal).

Une tendance inquiétante pour nos débats sociaux

Si la légalisation officielle du droit de manifester dans la rue est une victoire pour la liberté d'expression, elle est un bon exemple d'une tendance inquiétante en ce qui concerne les débats sociaux. En effet, la manifestation est un sujet qui a éclaboussé les pages de nombreux journaux et qui continuera de le faire, mais dont le pouvoir de décision a été concentré entièrement entre les mains des tribunaux.

Il semble exister actuellement une ruée vers la judiciarisation ; les opposants aux conflits sociaux vont employer la loi pour la combattre, par le moyen d'injonctions, d'amendes en vertu de divers codes, ou même par l'implantation de nouvelles lois (nous repensons à la sinistre loi spéciale, loi 12 issue du projet de loi 78, encadrant le droit de manifester et soulevant de sérieuses inquiétudes de la part de nombreux groupes, dont même le Barreau du Québec dans son communiqué de 2012).

Ce ne sont pas que les opposants qui emploient l'arme juridique : les groupes de lutte sociale le font également. Par exemple, les syndicats emploient griefs et injonctions pour faire entendre leurs voix. On assiste donc d'une part et d'autre du conflit à la judiciarisation graduelle des questions sociales.



Même si c'est complètement surréaliste, il n'est plus rare de voir un impressionnant dispositif policier, incluant une unité « d'identité judiciaire » qui filme tout, dans les manifestations du milieu communautaire à Québec...

Cependant, on peut se questionner à savoir si le droit de manifester est un débat qui devrait être uniquement mené par des avocats et des juges ; ne concerne-t-il pas tous les acteurs et toutes les actrices de la société ? Même les juristes sont amenés à se questionner : l'avocate Sibel Ataogul déplore cette judiciarisation qui confère un pouvoir certain à une tranche de la société, qui l'étudie certes selon sa compétence, mais uniquement sous l'aspect juridique. C'est d'ailleurs maître Ataogul qui, dans le jugement Garbeau évoqué plus haut, avait fonction de procureure pour l'intervenante et a opté pour faire venir Monsieur Marcos Ancelovici, professeur de sociologie à l'UQAM, pour faire entendre l'avis d'un expert des questions sociales. On ne peut que déplorer l'absence d'utilisation de cette tactique par plus d'avocats et avocates.

Le paradoxe n'est pas perdu pour l'auteur de cet article, qui déplore la judiciarisation graduelle des débats, mais écrit son article en diffusant l'avis d'avocates et d'avocats et à grand renfort de textes de lois. Une autre preuve de la judiciarisation des conflits sociaux...

Un objectif derrière cette judiciarisation : la démobilisation

Cette judiciarisation progressive des débats sociaux porte une fonction cachée. L'imposition d'amendes qui sont ensuite abandonnées par la Ville devant des recours collectifs, comme c'est bien souvent le cas, et les arrestations de masse qui n'entraînent aucune poursuite, semblent des entreprises bien vaines, mais leur véritable visée est la démobilisation.

Maître Ataogul brossait un portrait assez poignant des arrestations lors d'une souricière durant la conférence : « Ce ne sont pas des policiers devant toi, mais des robots ». Elle résume la situation : rester des heures, collés dans la peur, sans savoir ce qui va se passer ou dans combien de temps ça va être fini, n'avoir aucune information. À ce moment, les droits humains, la loi, les raisons derrière l'arrestation : rien n'a véritablement de sens. Une souricière est un événement traumatisant.

C'est véritablement le moment qui mène à cette arrestation qui est visé par les interventions policières. Une personne prisonnière dans la crainte n'aura forcément pas envie de reprendre la rue. Ça, puis les conditions de libération qui, en attendant l'acquiescement, sont une interdiction pure et simple du droit de manifester. Quelles sont ses défenses face à ces attaques juridiques ? Des défenses juridiques, des recours collectifs, des actions lorsqu'elle est libérée uniquement. (Ne parlons même pas de l'aspect financier, qui brime toujours et encore les plus démunis, ou encore du temps perdu et du stress causé par les problèmes juridiques.)

Et ces moyens reviennent à confier sa défense à quelqu'un d'autre. C'est une perte de pouvoir claire et directe, car toute personne n'a pas forcément fait ses études en droit, ou n'a qu'une connaissance sommaire de ses droits. On en vient donc à porter le combat dans l'arène juridique, où les personnes accusées ou réprimées n'ont plus rien à dire. Même avec le meilleur des avocats ou la meilleure des avocates, cette perte de pouvoir a des effets démobilisateurs recherchés par l'opposition au droit de manifester.

On comprend aisément que les mesures employées contre les manifestants et manifestantes ont d'abord pour effet de briser leur prise de liberté d'expression. Le but est de mettre fin à la manifestation, à celle-ci, et à celles d'après.

Sources

Barreau du Québec, Communiqué du 18 mai 2012, site du Barreau : <http://www.barreau.qc.ca/fr/actualites-medias/communiqués/2012/05/18-etudiants>

Garbeau, C. Montréal (Ville de), 2015 QCCS 5246, par. 156 (CanLII), <<http://canlii.ca/t/gm2zg>>

Forum sur le droit de manifester, 2016, organisé par la Ligue des droits et libertés, la Faculté de droit de l'Université Laval et le Groupe d'Étudiants en droits et libertés de la Faculté de droit de l'Université Laval.

Petites créances / Séances d'information gratuites au Palais de justice

Vous êtes poursuivi aux petites créances ? Ou bien vous comptez poursuivre quelqu'un devant cette cour ? En ce cas, vous avez intérêt à bien préparer votre dossier pour mieux le suivre et le défendre.

Vous pourriez ainsi tirer profit de l'une des quatre prochaines séances d'information gratuites qu'organise, cette année encore, le Centre de justice de proximité de Québec, en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec et le Barreau du Québec.

Au cours de ces séances, un juge, un avocat et un médiateur vous informent sur les procédures, la preuve, le déroulement du procès, la médiation et le recouvrement de la somme fixée par le juge.

Les séances d'information se déroulent toujours en fin d'après-midi, de 17 h à 18 h45, et toujours dans la salle RC-14 du Palais de justice de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage.

Les prochaines séances auront lieu le 14 décembre 2016, le 15 février 2017, le 12 avril 2017 et le 14 juin 2017.

Attention ! Il faut s'inscrire au préalable, en composant le 418-614-2470 ou en écrivant à vmorel@cjpqc.ca.

Le Centre Famille Haute-Ville déménage

(A.L.) Grâce à son personnel, à des parents bénévoles et à une grande corvée, le Centre Famille Haute-Ville a terminé son installation au 620, rue Saint-Gabriel, dans la maison de briques brunes, à côté du stationnement de la rue des Augustines.

Les activités normales du Centre Famille ont donc repris le 28 septembre. Elles se déroulent comme avant, du mardi au vendredi, de 9 h à 14 h : café-discussion le mardi, atelier d'éveil musical et cuisine collective le mercredi, atelier artistique de poterie le jeudi, répit parental le vendredi. Les projets à l'extérieur, comme Coucou Maman et Projet Kangourou, se poursuivent comme l'an dernier.

Voici donc les nouvelles coordonnées du Centre Famille :
 Adresse : 620, rue Saint-Gabriel, Québec, G1R 1W7
 Téléphone : (418) 648-1702
 Courriel : cfhv.quebec@gmail.com
 Site internet : www.cfhv.ca

Demain à l'Upop...

Par Denis Bélanger

C'est le 3 octobre dernier que repartait la nouvelle saison de l'université populaire (upop) dans le quartier. Une saison qui promet d'être aussi captivante que la dernière et qui commençait par le visionnement d'un documentaire qui a fait beaucoup jaser dans les derniers mois : **Demain – Partout dans le monde des solutions existent.**

Ce documentaire se divise en cinq chapitres. Les cinéastes visitent des villes pour documenter les alternatives ou les complémentarités agricoles, énergétiques, économiques, démocratiques et éducatives. Il s'ouvre sur un avertissement : si, d'ici 20 ans, on ne pose pas de gestes concrets face à notre environnement, l'humanité va courir à sa perte. « On est capable d'imaginer la fin du monde, mais on ne cherche pas de solutions », remarque un intervenant.

L'agriculture est le premier chapitre. On y démontre que la monoculture agricole, dans son modèle actuel, apporte plus de risques de maladies et d'incendies et a des conséquences néfastes pour l'eau et les animaux. La solution pour contrer ces effets est le soin du sol, la diversité de la culture et l'association des plantes. Ces conditions sont essentielles pour une agriculture saine et naturelle. La petite agriculture serait le plus appropriée pour l'être humain, que ce soit l'agriculture urbaine ou rurale. Un constat ressort de ce chapitre : l'agriculture dépend trop de l'énergie fossile comme le pétrole.

En deuxième lieu, le film suggère une variété d'énergies autres que l'énergie fossile, les alternatives en matière de transport, la transformation des déchets (compostage, recyclage, etc.) Le ridicule de la dépense d'énergie est souligné. On met l'accent sur l'énergie renouvelable.

Le chapitre trois traite de l'économie. On y parle du rôle de l'argent, de la monoculture monétaire qui a créé 145 crashes bancaires et 208 crises monétaires depuis 1970. On y parle de l'argent réinvesti (le principe de la circularité), de la monnaie locale.

Un constat qui ressort du chapitre quatre (la démocratie) : c'est un système oligarchique qui mène dans les pays dits démocratiques. Les citoyens et citoyennes sont laissés-pour-compte.

L'éducation est le sujet du dernier chapitre. Les cinéastes se sont rendus en Finlande où le système d'éducation est basé sur la confiance plutôt que sur la hiérarchie, et qui a comme objectif d'apprendre à l'élève... à apprendre.

En bref, une soirée qui a permis d'échanger sur les alternatives possibles et de penser au quartier Saint-Jean-Baptiste de demain. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous conseillons fortement de le voir.

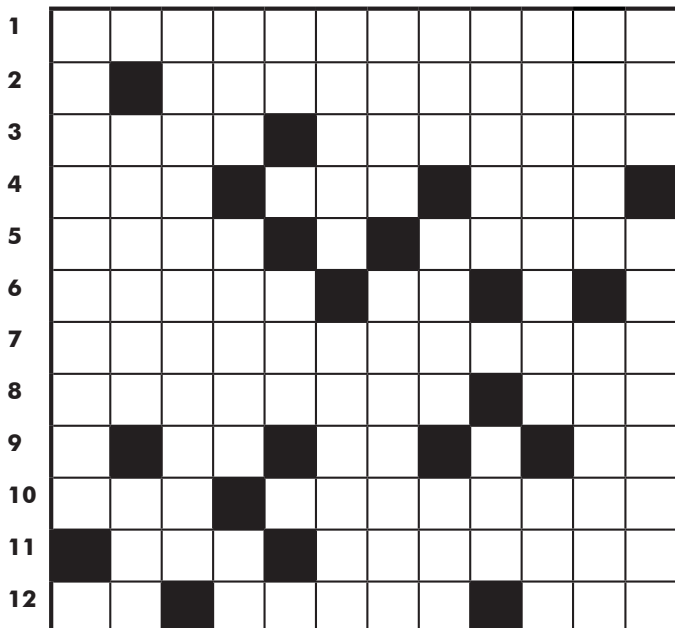
D'autres rendez-vous de l'Upop sont à mettre à vos agendas : les lundis 7 novembre et 5 décembre à 19 h, toujours à la Librairie Saint-Jean-Baptiste.



MOTS CROISÉS - automne 2016

Par Agathe Légaré

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Horizontalement

- 1- Organisme communautaire qui facilite l'accès aux loisirs des familles et des personnes seules à faible revenu (deux mots).
- 2- Équipements.
- 3- Pronom démonstratif – Symbole de la Justice (et signe du zodiaque).
- 4- Jamais (vieilli) – Police anti-émeutes en France – Fraction d'un terrain destiné à être vendu par parcelles.
- 5- Ville de France où s'est déroulé en 1942, un procès politique qui tourna au détriment du régime de Vichy – Personnage principal d'un roman.
- 6- Douleur à la suite d'un décès – Article contracté.
- 7- Installation dans un nouveau logement.
- 8- Tournez un film – Imbécile.
- 9- Abréviation féministe pour désigner toute femme adulte (aux États-Unis) – Étain – 101 en chiffres romains.
- 10- École nationale d'administration – Privais d'un organe ou d'un membre.
- 11- Organisme non gouvernemental – Territoire réduit où on parque les Indiens du Canada.
- 12- Avant-midi – Le contraire d'un bémol – À toi.

Verticalement

- 1- Regroupement de citoyens d'une même localité pour échanger entre eux des services, sur la base de leur savoir-faire, et sans contrepartie financière. Un fleuron de l'économie sociale et solidaire.
- 2- Qui occupe un rang indéterminé – Nom de famille et prénom.
- 3- Quand une mère de famille se rend visiter une nouvelle maman et son bébé à leur domicile. Une activité du Centre Famille Haute-Ville (deux mots).
- 4- Pronom personnel – Produits par les abeilles – Gadolinium.
- 5- Saint – Ligue nationale d'improvisation.
- 6- Qui n'a ni serviteur ni maître – Couvert par un contrat d'assurance.
- 7- Ovation du public sportif en forme de vague (pluriel) – Policières en uniforme.
- 8- Rivière de France – Chahutez – Baie du Japon.
- 9- Rivière d'Allemagne – Argent, pognon.
- 10- Inconnues ou snobées – Le septième, c'est le cinéma et le neuvième, c'est la bande dessinée.
- 11- L'envers du verso – Nuisible, pernicieuse.
- 12- Sud-sud-est – Stupidités.

Solution, p. 14

Toujours plus de délais à la Régie du logement !

Par Colin Laverdure

Les informations de cet article proviennent largement du rapport « La Régie du logement sous la loupe : l'exécution partielle de la justice », réalisé par le Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (RCLALQ). Ce rapport dresse un portrait actuel de la Régie sur plusieurs sujets problématiques, tels que les premiers contacts, le droit au maintien des lieux et le déroulement des audiences. Il est disponible gratuitement en ligne.

On assiste depuis une quinzaine d'années à une augmentation fulgurante dans les délais de traitement des demandes faites à la Régie du logement, le tribunal gouvernemental pour toutes les questions de bail. Cependant, aucune augmentation du volume de demandes n'est enregistrée, au contraire ! En raison de la nature des demandes, ces attentes tournent autour de 12 mois en moyenne, mais peuvent grimper jusqu'à plus de 20 mois pour les causes jugées non urgentes (ce qui est bien au-delà de la durée habituelle d'un bail) ! La Régie a adopté une politique interne sur les causes à prioriser : les jugements pour non-paiement du loyer ne prennent qu'environ 1,4 mois à être entendues, au contraire des causes civiles, presque toutes des demandes de locataires, qui mettent entre 16 et 20 mois à être entendues lorsqu'elles ne mettent la vie de personne en danger.

Pourquoi une telle augmentation des délais ?

La réponse qui vient d'office à l'esprit (et celle que donne la Régie du logement) est que le nombre de dossiers ouverts a augmenté. Mensonges ! Le nombre total de demandes envoyées à la Régie atteindra bientôt son point le plus bas,

au contraire des retards qui atteindront leur sommet. En revanche, la nature des demandes a changé : celles concernant la fixation de loyer, soit les audiences permettant de fixer une hausse de loyer, sont en augmentation. Elles sont d'ailleurs traitées assez rapidement, en une demi-année environ. Dans le même ordre d'idées, les demandes de reprise de logement par les propriétaires ont quintuplé depuis 1996 ! Ces dernières demandent un bon temps d'audience et sont entendues avec diligence, pour qu'elles soient traitées avant la fin du bail. Les autres demandes, comme les résiliations de bail pour un autre motif que le non-paiement du loyer, et les demandes de locataires (sauf fixation du loyer) prennent plus qu'une année à être entendues, à moins qu'il y ait une urgence.

Priorisation selon la nature des demandes

Les causes que la Régie traite le plus rapidement sont celles déposées par les propriétaires sur le non-paiement du loyer. Certes assez simples au niveau de la loi, celles-ci sont entendues en 42 jours ouvrables en moyenne. Elles sont priorisées sous le motif du « préjudice sérieux » tel qu'entendu par le Code Criminel ; les propriétaires souffriraient de conséquences importantes de ce non-paiement et ce, peu importe l'importance des montants non versés ou le capital du propriétaire impayé. D'un autre côté, les critères pour qu'une demande d'autre nature, comme un logement en mauvais état, soit traitée en urgence (en 2,2 mois environ) sont très stricts. À moins d'une atteinte sérieuse sur la santé, les chances d'écourter les délais sont minces : comptons une vingtaine de mois pour les causes non prioritaires. Ces critères relèvent d'une politique interne et ne sont pas révélés au public.

Tableau de recension des délais moyens (2014-2015)

Résiliation de bail pour non-paiement de loyer	1,4 mois
Causes civiles urgentes	2,2 mois
Fixation et révision de loyer	6,6 mois
Causes civiles prioritaires et générales	16,6 à 20,3 mois

Le FRAPRU frappe encore!

Le gouvernement Couillard doit assurer l'avenir du logement social

Le gouvernement du Québec est en tournée de consultation depuis la mi-août sur une « nouvelle approche gouvernementale en habitation ». Comme l'un des thèmes centraux de la tournée est l'avenir d'AccèsLogis, le seul programme de logement social, il y a eu des manifestations partout où le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a des membres actifs. Les locataires mobilisés par les groupes communautaires réclament l'augmentation et l'amélioration du financement de nouveaux logements sociaux au Québec. Les groupes membres du FRAPRU ont aussi défendu ses positions à l'intérieur des rencontres de consultation.

Le document de réflexion rédigé à la demande du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux, affirme que l'objectif du gouvernement vise à « optimiser » les investissements gouvernementaux en habitation « afin d'aider plus efficacement notre clientèle (sic) » et de mieux adapter les méthodes d'intervention à des besoins changeants. Il ajoute que le « gouvernement désire adopter une nouvelle approche d'intervention en habitation, qui se concrétisera par des programmes plus efficaces et efficaces, ajustés aux besoins de la clientèle et aux réalités

des régions et soutenant le plus grand nombre possible de personnes démunies ».

François Saillant, coordonnateur du FRAPRU, craint que « toute la rhétorique gouvernementale sur l'efficacité, l'efficacité et l'optimisation de ses interventions ouvre la voie à une remise en question du financement de nouveaux logements sociaux au Québec, du moins tel qu'on le connaît présentement ». Il rappelle que les deux derniers budgets du gouvernement Couillard ont réduit de moitié le nombre de nouveaux logements sociaux, le faisant passer de 3 000 à 1 500 par année. Le gouvernement a simultanément annoncé la location de 5 800 logements vacants en cinq ans, très majoritairement sur le marché privé. Le FRAPRU considère que le gouvernement libéral a ainsi fait le choix d'une privatisation partielle de l'aide gouvernementale, privatisation qui pourrait devenir plus complète au terme de consultations qu'il mène à travers le Québec.

Les membres du FRAPRU réclament, pour leur part, que le gouvernement continue de financer de nouveaux logements sociaux, que ce soit avec l'actuel programme AccèsLogis ou autrement, mais qu'il le fasse en beaucoup plus grand nombre

Consultation publique de Jean-Yves Duclos sur le logement Le logement social fait consensus

Par Nicolas Lefebvre Legault

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau est en train d'élaborer une nouvelle « Stratégie nationale sur le logement ». C'est dans ce contexte que Jean-Yves Duclos, député de Québec, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, et ministre responsable de l'Habitation, invitait la population, le 11 octobre dernier, à une consultation publique sur le logement au Centre Lucien Borne.

Selon le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, qui a déposé un mémoire, il s'agit d'une occasion à ne pas manquer parce que cette stratégie risque de déterminer à long terme les orientations du gouvernement fédéral en matière de logement. Une soixantaine de personnes, surtout issues des mouvements communautaires et coopératifs mais également du monde municipal, ont participé à l'exercice.

La majorité des interventions allaient dans le sens des positions bien connues défendues par le mouvement pour le droit au logement à l'effet qu'il faut absolument préserver les logements sociaux existants, et notamment les subventions destinées aux ménages à faible revenu qui y habitent, et augmenter massivement les budgets pour en construire de nouveaux partout où les besoins se font sentir.

Fait plus rare : les groupes membres du FRAPRU présents sur place ont défendu l'idée que le gouvernement fédéral devrait reconnaître le droit au logement, faire reposer sa stratégie sur les droits humains et financer adéquatement les organismes qui aident les locataires à se défendre et se regrouper. Plusieurs intervenants et intervenantes en ont également profité pour faire la promotion de projets particuliers et essayer de tirer profit de la rencontre pour marquer des points.

Le ministre Jean-Yves Duclos était présent de même que le député de Louis-Hébert, Joël Lightbound, qui ont co-animé la rencontre. Le député Lightbound en a surpris plusieurs en révélant, en conclusion de la rencontre, que sa famille a emménagé dans un HLM quand il était enfant et que ça avait changé sa vie. Selon lui, le logement social est à la base du filet social et un puissant moteur de mobilité sociale (avec l'éducation, bien sûr).

que ce n'est le cas présentement. De plus, tout programme de logement social doit, à leur avis, permettre de répondre à toute la variété des besoins en matière de logement et non s'en tenir à certains besoins spécifiques. Il doit garantir la pleine accessibilité financière des logements réalisés aux ménages à plus faible revenu, de même que leur accessibilité physique à tous et à toutes, y compris aux personnes en situation de handicap. Les subventions accordées doivent être suffisantes pour réaliser des logements sociaux partout à travers le Québec, y compris aux endroits où c'est plus coûteux, et être indexées annuellement. Enfin, tout programme de logement social doit continuer de s'appuyer sur des initiatives d'organismes communautaires, y compris celles des organismes de défense collective des droits, qui doivent pour ce faire recevoir un financement approprié, ce qui est actuellement le cas avec AccèsLogis.

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste s'associe évidemment à ces revendications et compte bien les porter haut et fort avec les autres groupes membres du FRAPRU lors du passage à Québec de la tournée de consultation du gouvernement (dont la date, probablement le 5 décembre, reste à confirmer).

Une friperie pas comme les autres

Par l'équipe du Vestiaire du Faubourg

La rue Saint Jean est noire de monde : les derniers touristes de la saison et les habitantes et les habitants du quartier déambulent gaiement sous le soleil d'automne. Un peu en retrait de toute cette agitation, dans la petite rue Sainte-Claire qui longe l'église, se cache la malle aux trésors de notre quartier : le Vestiaire du Faubourg.

Faites le détour (en quatre enjambées à partir de la rue Saint-Jean, vous y serez), je vous promets que vous tomberez en amour avec cette friperie de quartier chaleureuse et sans prétention. Votre âme de collectionneur ou collectionneuse, de fripeur ou fripeuse, d'amoureux ou amoureux de vintage sera charmée. Et tout ça pour une juste cause, car le Vestiaire du Faubourg est aux antipodes des grosses friperies commerciales qui pensent plus aux profits qu'à leur communauté, quoi qu'ils en disent. Au Vestiaire, non seulement vous pouvez diviser les prix des grandes friperies par deux ou trois mais, en plus, vous faites vraiment du bien à votre communauté tout en vous faisant plaisir : des vêtements et des jouets pour enfants à 25 ou 50 cents, un manteau pour 6 dollars ou moins. Le but ici n'est pas de faire du profit mais bien de permettre aux habitantes et aux habitants du quartier de s'habiller en payant moins cher et d'aider les plus démunis à être vêtus décentement et à ne pas avoir froid l'hiver. D'ailleurs, chaque dollar que vous dépensez au Vestiaire est réinvesti dans une des multiples initiatives communautaires que soutient le Comité populaire : le journal *Infobourg*, que vous tenez entre les mains, le jardin communautaire de la rue Salaberry, le compostage communautaire, et, bien sûr, l'aide qu'offre le Comité aux gens dans la défense de leurs droits en matière de logement. Alors, soyez assuré que chacun de vos achats et chaque don de vêtements ou de petits objets que vous ferez servira vraiment la communauté et soutiendra la vie de quartier. Quand je vous dis que c'est pour une bonne cause !

Mais le Vestiaire, c'est aussi autre chose : c'est une atmosphère. On y vient pour la chaleur humaine de ses bénévoles. Les personnes habituées y font un saut en passant pour la grande écoute et le sourire de Marie-Linne et de Lili. Pour l'énergie contagieuse de Geneviève et d'Alexandrine. Pour les conseils de styliste et l'humour de Chantal. Pour le calme et la douceur de Lucie et de Janique... ou juste pour venir faire un brin de jasette avec l'une ou l'autre des bénévoles qui travaillent là à tour de rôle. Pas de *pushing* à la vente ici, l'ambiance est relax et, si



Un peu en retrait de la rue Saint-Jean, sur la petite rue Sainte-Claire, se cache la malle au trésor de notre quartier : le Vestiaire du Faubourg.

vous êtes plutôt du genre introverti, on vous laissera fouiller à votre guise sans que vous ayez l'impression d'être surveillé. Le Vestiaire, c'est l'endroit où on passe en coup de vent pour trouver les deux assiettes qui nous manquent pour le souper entre amis du soir même ou le lieu où on peut flâner et prendre tout son temps pour dénicher le trésor à tout petit prix qui nous mettra le sourire aux lèvres pour la journée.

Alors, pour votre party d'Halloween qui s'en vient (on a de quoi déguiser une armée, venez fouiller pour vous trouver le déguisement le plus original !) ou pour trouver un pantalon élégant pour la job que vous venez de décrocher, passez par le Vestiaire. Nos heures d'ouverture sont les suivantes : le lundi, mardi et mercredi de 12 h à 16 h, le jeudi et vendredi de 12 h à 20 h, et le samedi de 12 h à 16 h. Pour tous vos dons, nous vous serions reconnaissants de venir nous les porter pendant les heures d'ouverture. Merci d'avance et au plaisir de vous voir !

Bénévoles recherchés

Depuis plus de 35 ans l'Entraide du Faubourg, un organisme communautaire de soutien à domicile pour les 55 ans et plus, offre ses services pour résidentes et résidents de la Haute-Ville de Québec.

À tous les mois, notre technicienne en loisir élabore une programmation d'activités riche et variée qui sait rejoindre les amateurs d'activités physiques, sociales ou artistiques. Il y en a pour tous les goûts : aquaforme, gymnastique et étirements, yoga, quilles, sorties culturelles, sorties au restaurant, scrabble, cours de peinture, café Passe-Temps, zoothérapie, et plus encore.

Aussi, l'Entraide du Faubourg offre un service d'accompagnement-transport pour les rendez-vous médicaux. Un bénévole se rend à votre domicile pour vous conduire à votre rendez-vous. Vous avez aussi la possibilité d'être accompagné au besoin, le tout à faible coût. De plus, nous offrons le service de popote-roulante (livraison de repas chauds à domicile) trois midis par semaine, soit les lundis, mercredis et vendredis.

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles !

Plus particulièrement, nous cherchons des chauffeurs pour la livraison de la popote-roulante de même que pour le transport pour les rendez-vous médicaux (il n'est pas nécessaire de posséder une voiture). Nous sommes aussi à la recherche de baladeurs pour la livraison des repas de popote ainsi que d'accompagnateurs pour les rendez-vous médicaux.

Vous êtes intéressés à aider les personnes âgées et vous aimeriez donner un peu de votre temps à un organisme communautaire ? Vous souhaiteriez en savoir plus sur les autres opportunités de bénévolat que nous avons ? Téléphonnez-nous !

Martin Charland
Coordonnateur des services bénévoles
418 522-2179

Au plaisir de vous rencontrer !
L'Entraide du Faubourg
369, rue Saint-Jean, Québec (Qc), G1R 1N8

LIRE

Ce qui est à toi est à moi

Par Charles-Olivier P. Carrier

« Gentlemen, you can't fight here ! This is the war room ! » Saviez-vous que Airbnb a fait construire dans ses quartiers généraux une réplique exacte de la War room (cellule de crise) du classique de 1964, *Dr. Strangelove* (Dr. Folamour), réalisée par Stanley Kubrick ? Ou encore saviez-vous que pour démarrer son site web, Airbnb a demandé « aux hôtes de leur ville la plus importante (New York) de rendre plus attrayantes les pièces qu'ils offraient en location en les faisant photographier par des professionnels », uniformisant ainsi l'expérience esthétique de ses clients ? Voici quelques exemples d'anecdotes que l'on apprend dans le très bien documenté *Ce qui est à toi est à moi* de Tom Slee*.

Écrit dans un style très fluide et compréhensible, Tom Slee cherche à démontrer que l'image de partage et d'ouverture – symbolisée par le mantra « ce qui est à moi est à toi » – que tente de renvoyer les startups de l'économie du partage a été trahie, ou plutôt selon ses propres termes, aliénée, érodée et tordue par les entreprises de la Silicon Valley. C'est là la principale force de l'auteur : la description de pratiques qui n'ont rien à voir avec le partage et tout à voir avec l'appropriation et la marchandisation du bien commun (d'où le fameux titre, *Ce qui est à toi est à moi*).

Si, au final, on regrette un peu le manque de profondeur et la naïveté de l'auteur (l'analyse théorique ne fait qu'une trentaine de pages à la fin du récit et l'auteur tient un peu pour acquise la forme particulière de « commun » permise par cette nouvelle technologie ne faisant référence qu'à sa corruption), la richesse de la description (sans aucun compromis) en fait un incontournable pour toute personne cherchant à s'immerger dans le sujet et à comprendre notre époque et son rapport à la technologie et aux techniques.

Toutes celle et tous ceux qui souhaitent s'introduire à l'univers particulier de la Silicon Valley devrait s'y intéresser.

* Tom Slee, *Ce qui est à toi est à moi*, traduit par Hélène Rioux, Montréal, Lux Éditeur, 2016, 373 p.

MOTS CROISÉS Solution

12												
11	S	S	C	T	S	O	T	C	S	E	S	
10	I	E	N	O	R	E	S		L	A	V	
9	S	A	N	L	O			B				
8	I	L	L		H	U	M		I	S	E	
7	O	L	A	S		A	G	N	T	E	S	
6	L	I	B	C	E		A	S	S	M		
5	S	T		C		L	N	I		M	I	
4	E	U	X		M	I	E	A	L	S	G	D
3	C	O	U	C	O	U	M	A	M	A	N	
2	A		C	N	I	E	M	E		N	O	A
1	A	C	C	O	R	D	E	R	I	E		A
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

retrouvez nous sur le web
www.compop.net

« Rendez-vous classiques » : troisième saison

Par Yves Gauthier

Toujours en collaboration avec le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste et supporté par plusieurs partenaires, les « Rendez-vous classiques » présentent un calendrier exceptionnel pour leur troisième saison d'activités. Les récitals ont toujours lieu à la Librairie Saint-Jean-Baptiste (565, rue Saint-Jean), à 14 h, les deuxièmes dimanches de chaque mois, jusqu'en mai. Des supplémentaires sont disponibles lorsque la demande est suffisante.

Cette saison apporte quelques changements importants. Pour tenir compte des règlements municipaux et pour offrir plus de confort tant aux musiciens qu'aux mélomanes, le nombre de spectateurs est limité à 35 par représentation. De plus, un coût d'entrée est exigé : 15 \$ pour les adultes et 7,50 \$ pour les étudiants et les 16 ans et moins.

Les réservations, obligatoires pour chaque concert, pourront se faire à compter du 1er jour de chaque mois. Des abonnements de saison sont aussi disponibles.

CALENDRIER 2016-17

13 novembre

Piano au féminin

Rosemarie Duval-Laplante et Sophie Doyon, piano

11 décembre

Romantisme-Impressionisme français

Samuel Blanchette-Gagnon, piano ; Julien Siino, violoncelle ; Émilie Aucclair, violon ; Tomas Roy-Rochette, basson

15 janvier

Quatuor à cordes

William Foy, violon ; Emily McBean, violoncelle ; Sarah-Ève Vigneault, alto ; Éléonore Soucy-Giguère, violon

12 février

L'âme russe

Maude Paradis, mezzo-soprano ; Blandine Pouré, pianiste

12 mars

Trio

Ariane Filion-Thériault, piano ; Jean-Sébastien Blais, hautbois ; Gaspard Daigle, contrebasse

9 avril

Talent à revendre

Olivier Hébert Bouchard, piano ; Mélissa Tremblay, hautbois ; Julien Siino, violoncelle ; Chris Lamont, contrebasse

14 mai

Fougue

Samuel Blanchette-Gagnon, piano

Pour plus de renseignements, abonnements et réservations, contactez : yves.gauthier780@videotron.ca



Le 3 juillet dernier les Rendez-vous classiques s'étaient déplacés au parc Berthelot pour un Concert au crépuscule avec Louis-Solem Pérot et Tomohisa Turiumi, violoncellistes.

AmiEs de la Terre de Québec

Lundi 7 novembre 19 h 15

Conférence : Survivrons-nous à l'offensive des riches ? Comment faire face à une crise planétaire imminente

Roméo Bouchard est l'auteur de *Survivre à l'offensive des riches* (Écosociété) et de plusieurs ouvrages sur l'agriculture paysanne, les régions et la démocratie. Il est co-fondateur et ex-président de l'Union paysanne et tour à tour enseignant, journaliste, agriculteur biologique et agent de développement local.

L'austérité est l'ultime attaque des riches contre l'État social : elle fait partie d'un plan délibéré des banques et des multinationales pour s'emparer des services publics et contrôler l'ensemble des activités susceptibles de les enrichir. Cette dictature des riches nous conduit rapidement au

désordre social, à l'épuisement des ressources, au dérèglement du climat et des écosystèmes et à une crise planétaire totale. Si nous n'arrivons pas, comme citoyens et citoyennes, à reprendre le contrôle des décisions collectives, nous serons amenés à survivre dans un environnement social et naturel de plus en plus hostile à l'espèce humaine. Mieux vaut commencer à s'y préparer.

Lieu : Salle Michel Jurdat (322-324) du Centre Frédéric Back à Québec (870, avenue de Salaberry)

Coût : Contribution volontaire suggérée de 5 \$



Annoncez-vous dans *L'Infobourg*

Infos : 418-522-0454 ou
comite.populaire@videotron.ca

Institut
Goarin

Isabelle

Esthéticienne et massothérapeute agréée

Soins du visage sur mesure - Épilations à la cire
Massages - Cosmétiques naturelles et locales

418 261-4044

816 rue D'Aiguillon - institutgoarin.com

VENEZ PASSER
L'HALLOWEEN
DANS LES COMMERCES
DU QUARTIER !

MAQUILLEUSE
À VOTRE SERVICE
À L'ENTRÉE DE
LA CAISSE DESJARDINS

LUNDI
31 OCTOBRE
15h à 18h

SURVEILLEZ LES
CITROUILLES
DANS LES VITRINES

ELLES INDIQUENT LES COMMERCES PARTICIPANTS

Société de développement commercial
FAUBOURG
Saint-Jean

 **Desjardins**
Caisse de Québec



De nouvelles fresques dans le quartier

Par Fabien Abitbol

Diverses fresques ont fleuri cet été dans le quartier. Au moins trois pour l'instant, dont deux à moins de deux-cents mètres l'une de l'autre...

« Faut bien garder un peu de mystère dans cette ville » : c'est ainsi que Phelipe Soldevila répond à la question de savoir pourquoi, une fois de plus, on voit des chiens sur la murale d'angle qu'il a réalisée au sein du petit parc à jeux jeux derrière l'école Saint-Jean-Baptiste, côté d'Aiguillon. Bien que révélé au monde entier voici deux ans lorsque Apple lançait son iPhone 6, l'artiste-muraliste du quartier conserve pour lui ses recettes.

De son côté, Cassandra Bernier, qui poursuit ses études à l'Université Laval dans le but d'enseigner les arts plastiques, s'est de nouveau attaquée au bâtiment de la Quincaillerie Saint-Jean-Baptiste. Après avoir travaillé l'an passé avec des élèves de l'école (sur le mur arrière rue Richelieu), elle s'est mise à l'ouvrage cette fois sur la rue Sutherland. Des dessins couleur ocre et sépia du plus bel effet pour rendre hommage au quartier, à son histoire, et aussi à son caractère plus anecdotique: la famille Dorval, du pompier au quincaillier. Au total cinq grands panneaux et la porte. Un travail entamé le 21 juillet au soir et achevé après la rentrée des classes, car il fait bien aussi prendre un peu de vacances en été.



Oeuvre de Phelipe Soldevila dans le parc-école Saint-Jean-Baptiste.




Oeuvre de Cassandra Bernier sur le mur de la Quincaillerie Saint-Jean-Baptiste.



LES CAISSES DESJARDINS DE QUÉBEC ET DU CENTRE-VILLE DE QUÉBEC ONT UNI LEURS FORCES LE 1^{er} JANVIER 2016. La nouvelle Caisse Desjardins de Québec couvre désormais la Haute-ville et le Centre-ville de Québec.

Près de 48 000 membres
150 employés experts dans leur domaine
3,2 G\$ en volume d'affaires
5 centres de services, dont un ouvert le samedi
1 service distinction

418 687-2810
www.caissedequebec.com
Suivez-nous sur 

 **Desjardins**
Caisse de Québec

Coopérer pour créer l'avenir